

Demande déposée le 10/03/2026	
Par :	Monsieur PRIoux GUILLAUME
Demeurant au :	33 IMPASSE DES CERISIERS 83480 PUGET SUR ARGENS
Sur un terrain sis au :	33 IMPASSE DES CERISIERS 83480 PUGET-SUR-ARGENS
Référence cadastrale :	AB 159
Nature des Travaux :	MODIFICATION DES FAÇADES DE LA CONSTRUCTION EXISTANTE + ABRI DE JARDIN

N° DP 083 099 26 O 0037

surface de plancher
créée de
0 m²

AFFICHÉ
du **10/03/26**
au **10/05/26**

Le Maire de la Commune de PUGET-SUR-ARGENS (Var),
VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,
VU le Plan Local d'Urbanisme de PUGET SUR ARGENS approuvé par délibération le 29 Avril 2021, sa modification N°1 approuvée le 13 octobre 2022 et sa modification N°2 approuvée le 26 septembre 2024,

VU la déclaration préalable présentée le 10/03/2026 par Monsieur PRIoux GUILLAUME, en vue de modifier les ouvertures en façades de la construction existante et d'édifier un abri de jardin de 10m² sans création de surface de plancher, sur un terrain situé au 33 IMPASSE DES CERISIERS à Puget-Sur-Argens,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées aux articles suivants.

Article 2 : PARTICIPATIONS FINANCIERES

La présente décision donnera lieu à la perception des taxes et redevances ci-après :

- La taxe d'aménagement part communale 5%
- La taxe d'aménagement part départementale 2,3 %
- Redevance d'archéologie préventive 0.4 %

Article 3 : AMENAGEMENTS DES ABORDS

L'attention du pétitionnaire est attirée sur la nécessité d'effectuer la déclaration d'achèvement des travaux seulement après la réalisation de l'ensemble des éléments du projet autorisé.

Article 4 : CONTROLE

Conformément à l'article L 460-1 du Code de l'urbanisme, le représentant de l'Etat (DDTM), le Maire ou ses délégués peuvent à tout moment effectuer des visites de chantier afin de contrôler la conformité des constructions avec la présente autorisation. Ce droit de visite pourra être aussi exercé après l'achèvement des travaux pendant deux ans.

A Puget Sur Argens, le 10 mars 2026

Pour le Maire

Le 1^{er} Adjoint Délégué à l'Urbanisme



Jean-François MOISSIN